Êtes-vous sur le point d'avoir une réunion IEP?

Obtenez de l'aide auprès d'autres familles comme vous ! Faites appel à un parent-membre !

Un parent-membre est un parent d'un ou d'une élève qui a déjà participé à la procédure!



Les parents-membres fournissent des informations et apportent un soutien précieux aux familles qui sollicitent leur présence lors d'une réunion IEP.

Leur aide vous permettra de :

- Comprendre et de vous familiariser avec les décisions de l'équipe IEP
- Trouver des réponses à vos questions et des solutions à vos problèmes

Si vous voulez qu'un parent-membre participe à la réunion IEP de votre enfant, informez votre Comité pour l'éducation spécialisée (CSE) ou l'équipe IEP de votre école au moins 72 heures (3 jours) à l'avance par e-mail ou en personne.





